

Strasbourg, 21 janvier 2021

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPÉENS (CCJE)

Questionnaire en vue de la préparation de l'Avis n° 24 (2021) du CCJE :

« L'évolution des Conseils de la Justice et leur rôle dans l'indépendance et l'impartialité des systèmes judiciaires »

Veillez ne pas insérer d'extraits de la législation dans vos réponses, mais décrire la situation de manière brève et concise.

Généralités

1. Votre système judiciaire dispose-t-il d'un Conseil de la Justice?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--	--

2. Quel est le titre ou la dénomination exacte de cet organe ?

Conseil supérieur de la magistrature.

3. Les acteurs judiciaires devraient répondre à cette question, que leur système prévoit ou non un Conseil de la Justice: quel ministère ou organe, par exemple le Conseil de la Justice (souvent dénommé Conseil supérieur de la magistrature (CSM)) ou le ministère de la Justice (MdJ) est-il chargé des fonctions ci-après ou en mesure de s'en acquitter ? Plusieurs institutions pourraient être associées, auquel cas plusieurs cases pourront être cochées.

Défendre et favoriser l'indépendance des juges et de la justice/l'État de droit	<input checked="" type="checkbox"/> CSM <input type="checkbox"/> MdJ <input type="checkbox"/> Présidents de tribunaux <input type="checkbox"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="checkbox"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="checkbox"/> Association de juges <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser
Défendre les juges/le pouvoir judiciaire contre les attaques publiques	<input checked="" type="checkbox"/> CSM <input type="checkbox"/> MdJ <input type="checkbox"/> Présidents de tribunaux

	<input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
Administration de la justice	<input type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input checked="" type="radio"/> Autre, veuillez préciser Département judiciaire
Sélection de nouveaux juges	<input checked="" type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Organe spécial de nomination des juges <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
Promotion des juges	<input checked="" type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Organe spécial de nomination des juges <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
Évaluation des juges	<input checked="" type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
Évaluation de la performance des tribunaux	<input type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input checked="" type="radio"/> Autre, veuillez préciser la performance des tribunaux n'est pas évalués
Procédures disciplinaires	<input checked="" type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement

	<input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
Élaboration et application d'un code de déontologie	<input checked="" type="checkbox"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
Relations publiques/couverture médiatique du système judiciaire ou des différents tribunaux	<input type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input checked="" type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser Département judiciaire
Contribution aux projets législatifs	<input checked="" type="checkbox"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input checked="" type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser les tribunaux
Formation des juges	<input type="radio"/> CSM <input type="radio"/> MdJ <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Association de juges <input checked="" type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser - Commission des questions éducatives de l'Assemblée générale des juges
TI, notamment numérisation du système judiciaire et audiences en ligne	<input checked="" type="checkbox"/> CSM <input checked="" type="checkbox"/> MdJ <input type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Présidents de tribunaux <input type="radio"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="radio"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser

Allocation de ressources financières au système judiciaire, en particulier aux différents tribunaux	<input checked="" type="checkbox"/> CSM <input type="checkbox"/> MdJ <input type="checkbox"/> Parlement <input type="checkbox"/> Présidents de tribunaux <input type="checkbox"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="checkbox"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser
Salaires des juges	<input type="checkbox"/> CSM <input type="checkbox"/> MdJ <input checked="" type="checkbox"/> Parlement <input type="checkbox"/> Présidents de tribunaux <input type="checkbox"/> Organes au sein de différents tribunaux <input type="checkbox"/> Commission d'administration des tribunaux <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser

- S'il existe un Conseil de la Justice dans votre pays, a-t-il des fonctions autres que celles mentionnées ici ? Est-il en mesure de nommer ou de révoquer des présidents de tribunaux ? D'autres informations seraient-elles utiles pour comprendre le rôle du Conseil de la Justice dans votre pays ?

En plus des fonctions mentionnés ci-dessus, le CSM

- 1) propose au Président de la République les candidats pour la nomination des présidents des tribunaux;
- 2) propose à l'Assemblée nationale les candidats aux postes de juge et président de la Cour de cassation;
- 3) résout la question de l'envoi de juges dans un autre tribunal;
- 4) résout la question de l'engagement de poursuites pénales ou de la privation de liberté contre un juge en relation avec l'exercice de ses pouvoirs;
- 5) résout la question de la cessation des fonctions des juges.

- S'il n'existe pas de Conseil de la Justice dans votre pays, d'autres institutions importantes et des règles formelles ou informelles permettent-elles de comprendre le fonctionnement du système judiciaire dans votre pays ?

Base juridique

4. Veuillez préciser les sources juridiques qui réglementent les aspects ci-après du Conseil de la Justice dans votre système

Existence d'un Conseil de la Justice	<input checked="" type="checkbox"/> Constitution <input checked="" type="checkbox"/> Loi <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser
Composition	<input checked="" type="checkbox"/> Constitution <input type="checkbox"/> Loi <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser
Sélection des membres, notamment durée d'exercice et révocation en cours d'exercice	<input checked="" type="checkbox"/> Constitution <input checked="" type="checkbox"/> Loi <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser
Missions	<input checked="" type="checkbox"/> Constitution <input checked="" type="checkbox"/> Loi <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser

Ressources, financement, administration	<input checked="" type="checkbox"/> Constitution <input checked="" type="checkbox"/> Loi <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser
Indépendance	<input checked="" type="checkbox"/> Constitution <input checked="" type="checkbox"/> Loi <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser

- D'autres règles formelles ou informelles permettent-elles de comprendre le rôle et le fonctionnement du Conseil de la Justice dans votre pays ?

Composition et organisation

5. Composition du Conseil de la Justice:

- Combien de membres compte-t-il ?
 - 10
- Compte-t-il des membres de droit ?
 - non
- Combien de membres doivent-ils être juges ? Des qualifications ou une expérience particulière leur sont-elles demandées ? Doivent-ils venir de systèmes ou d'instances judiciaires différents ?
 - Le conseil doit comprendre 5 juges qui viennent de toutes les trois instances et qui ont au moins 10 ans d'expérience.
- Peut-on être membre du Conseil sans être juge et des non-juges doivent-ils en être membres ? Veuillez préciser (nombre, qualifications/fonctions particulières).
 - Le conseil comprend 5 juristes hautement qualifiés et réputés ayant au moins quinze ans d'expérience professionnelle.

6. Veuillez décrire la procédure de nomination :

- Qui nomme les membres ? (Des juges ou d'autres institutions ou autorités – veuillez préciser)
 - Les cinq membres juges sont élus par l'Assemblée générale des juges et les autre cinq membres sont élus par l'Assemblée nationale.
- Veuillez décrire le système de nomination
 - Les membres du SCM sont élus pour un mandat de cinq ans sans droit d'être réélus.
 - Les membres juges du SCM sont élus par l'Assemblée générale des juges (un membre de la Cour de cassation, un membre des cours d'appel, trois membres des tribunaux de première instance). Afin d'élire les membres du CSM, le chef du département judiciaire doit inscrire sur les bulletins de vote au moins un mois avant l'élection les noms de tous les juges qui remplissent les conditions requises pour un candidat à un poste de membres du CSM. Le chef du département judiciaire informe immédiatement le candidat concerné de son inscription sur le bulletin de vote. Dans les deux jours ouvrables le candidat peut soumettre une demande au chef du département judiciaire, demandant que son nom ne soit pas inscrit sur le bulletin de vote. Dans les trois jours suivant, le candidat soumet au chef du service judiciaire le questionnaire rempli sur l'éthique prévu par la loi sur la Commission pour la prévention de la

corruption. Dans un délai d'un jour après avoir reçu le questionnaire, le chef du département judiciaire soumet le questionnaire d'éthique à la Commission de prévention de la corruption pour un avis consultatif. Le chef du Département judiciaire, après avoir reçu l'avis consultatif de la Commission, le communique aux membres de l'Assemblée générale des juges au moins trois jours avant l'élection. Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi les juges à l'assemblée générale sont considérés comme élus en tant que juges du CSM. Si plus d'un candidat a obtenu le nombre maximum de voix pour chaque poste, le candidat ayant la plus longue expérience de juge sera préféré, et si la durée de l'expérience est égale est élu le candidat ayant l'expérience professionnelle la plus longue.

- Les cinq membres scientifiques du Conseil supérieur de la magistrature sont élus par l'Assemblée nationale par au moins les trois cinquièmes du nombre total de voix des députés. Chaque fraction parlementaire a le droit de proposer un candidat au poste de membre du CSM. Le candidat est nommé par une décision de la fraction. Le membre du CSM est élu au scrutin secret. Si plus de deux candidats ont pris part au vote, mais qu'aucun d'entre eux n'a été élu, un second tour de scrutin est organisé, auquel peuvent participer les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour. Si un membre du CSM n'est pas élu, les factions peuvent proposer un nouveau candidat dans les dix jours suivant le vote.
- Si les membres sont élus par le parlement, le sont-ils à la majorité simple ou qualifiée ?
 - Oui, les cinq membres scientifiques du Conseil supérieur de la magistrature sont élus par l'Assemblée nationale par au moins les trois cinquièmes du nombre total de voix des députés

7. Comment l'intégrité et l'indépendance des membres sont-elles garanties pendant la procédure de sélection et la durée pendant laquelle les membres exercent leurs fonctions ?

L'intégrité et l'indépendance des membres juges est garantis grace a l'avis consultatif de la Commission de prévention de la corruption qui donne un avis consultatif.

En ce qui concern la durée pendant laquelle les membres exercent leurs fonctions, ils ont les memes garatis que les juges.

8. Comment le président et/ou le vice-président du Conseil sont-ils sélectionnés et nommés ?

Le CSM élit le président du Conseil parmi ses membres, successivement parmi les membres élus par l'Assemblée générale des juges et l'Assemblée nationale. Tous les membres votent au scrutin secret pour l'élection du président CSM. Le président du CSM est élu à la majorité des voix du nombre total de membres du CSM. Le bulletin de vote comprend respectivement tous les noms de tous les membres élus par l'Assemblée générale ou l'Assemblée nationale.

Chaque membre du CSM dispose d'une voix lors du vote. Si aucun candidat n'obtient plus de la moitié des suffrages exprimés, il est procédé à un tour de scrutin supplémentaire au cours duquel les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont les candidats. Si, en raison de l'égalité des voix, il n'est pas possible de déterminer les deux candidats qui ont obtenu le plus de votes, la préférence est donnée au candidat ayant la plus longue expérience professionnelle et en cas d'égalité d'expérience, à l'aîné. Le candidat qui obtient plus de la moitié des voix exprimées lors du vote supplémentaire est considéré comme élu. Si personne ne reçoit plus de la moitié des votes exprimés, une nouvelle élection a lieu.

9. Quelle est la durée des fonctions d'un membre du Conseil ?

Les membres du CSM sont élus pour un mandat de cinq ans sans droit d'être réélus.

10. Un membre peut-il être démis de ses fonctions contre sa volonté et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances ?

Oui, en cas de l'entrée en vigueur du verdict de culpabilité contre lui ou la fin des poursuites pénales sans acquittement et en cas de l'entrée en vigueur de la décision de justice le reconnaissant incapable, partiellement incapable.

Ressources et gestion

11. Quel organe assure le financement du Conseil de la Justice?	<input type="radio"/> MdJ <input checked="" type="radio"/> Parlement <input type="radio"/> Autre, veuillez préciser
12. L'administration du Conseil de la Justice est-elle indépendante des autres pouvoirs de l'État ?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Relations au sein du Conseil de la Justice et du pouvoir judiciaire

13. Y a-t-il eu des conflits internes graves au sein du Conseil de la Justice qui ont eu de profondes répercussions sur son fonctionnement ? Dans l'affirmative, quelle en était la nature et ont-ils été réglés ?
non
14. Des conflits ont-ils éclaté entre le Conseil de la Justice et le pouvoir judiciaire ? Les juges ont-ils eu le sentiment que le Conseil de la Justice ne représentait pas leurs intérêts ? Dans l'affirmative, pourquoi et comment le conflit a-t-il été réglé ?
non

Relations avec les autres pouvoirs de l'État, les organismes publics, la société civile et les médias

15. Des conflits ont-ils surgi entre le Conseil de la Justice et les pouvoirs exécutif ou législatif ? Dans l'affirmative, quelle en a été la nature et comment ont-ils été résolus ?
Non
16. Quels moyens juridiques et politiques le Conseil de la Justice peut-il employer dans votre système s'il estime qu'il a été porté atteinte à son rôle constitutionnel ?

Le Conseil supérieur de la magistrature peut saisir la Cour constitutionnelle pour les différends survenant entre les organes constitutionnels concernant leurs pouvoirs constitutionnels.
17. Comment le Conseil de la Justice collabore-t-il, dans votre système, avec les organes de lutte contre la corruption ?

Selon la loi sur la fonction publique, les membres du CSM sont considérés comme des déclarants et ont l'obligation de présenter une déclaration des biens, des revenus et une déclaration d'intérêts. Selon la loi, l'obligation de déclarer s'applique au fonctionnaire et aux membres de leur famille.
18. Comment le Conseil de la Justice collabore-t-il, dans votre système, avec les ONG ?

Les ONG collaborent avec le CSM lors de la procédure d'examen des juges. Jusqu'à trois représentants d'organisations non gouvernementales opérantes dans le domaine du droit, qui ont soumis une demande pertinente au CSM, peuvent avoir un représentant (de chaque organisation non gouvernementale) présent à l'examen de qualification écrit des juges et à l'entretien des juges.

19. Comment le Conseil de la Justice collabore-t-il, dans votre système, avec les associations de juges ?

Il n'y a pas de collaboration institutionnelle avec les associations de juges.

20. Comment le Conseil de la Justice collabore-t-il, dans votre système, avec les médias ?

Le CSM publie des informations relatives au conseil et au système judiciaire sur son site officiel. En outre, le président du conseil donne une conférence de presse chaque année.

21. Quel est le rôle éventuel du Conseil de la Justice dans le vetting (contrôle) des juges ?
Le CSM impose une responsabilité disciplinaire au juge, agissant en tant que tribunal dans le cadre de cette procédure. En outre, il résout la question de l'ouverture de poursuites pénales ou de la privation de liberté contre un juge dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs.

Défis, évolution

22. Le Conseil de la Justice fait-il face, dans votre système, à des défis particuliers ? Dans l'affirmative quelle en est la nature ? Ces défis pourraient-ils être dus, entre autres, à l'évolution politique et économique, aux changements sociétaux, à la corruption, à la pandémie de covid-19 ou à des enjeux technologiques comme la numérisation du système judiciaire ?

Le CSM lui-même n'a pas rencontré de tels problèmes.

23. Le rôle du Conseil de la Justice-t-il évolué, dans votre système, ces dernières années ? Dans l'affirmative, comment ?

En 2005 selon la Constitution, cet organe s'est vu attribuer des pouvoirs qui sont typiques d'un organe de haut niveau de l'autonomie judiciaire, mais ils n'étaient pas complets et, de plus, une partie importante des pouvoirs du Conseil de la justice n'était que consultative. Après les améliorations de Constitution de 2015, le contenu des pouvoirs du Conseil diffère sensiblement de celui de 2005. Ainsi, le SCM a un rôle crucial à jouer dans la nomination des juges, y compris des présidents des tribunaux. De plus, une liste ouverte de pouvoirs a été établie si à l'avenir le législateur juge nécessaire d'attribuer des pouvoirs supplémentaires au conseil dans le cadre de son statut constitutionnel.

24. Des réformes ont-elles porté récemment sur le Conseil de la Justice? Dans l'affirmative, quels étaient les objectifs de ces réformes et ont-elles été couronnées de succès ?

Non.

25. Au cas où il n'existerait pas de Conseil de la Justice dans votre système, est-il question d'en créer un ? Dans l'affirmative, quels sont les arguments pour et contre ? Pensez-vous qu'un Conseil de la Justice pourrait aider à résoudre des difficultés qui pourraient se poser dans votre système ? Un tel conseil a-t-il des chances d'être créé ?